



Amiens, le 20 octobre 2017

Communiqué de presse

**Plan Préfectures Nouvelle Génération  
Dématérialisation des procédures de délivrance des titres  
Fermeture définitive des guichets « carte grise » et « permis de conduire »**



**La réforme engagée depuis 2016 au sein du réseau des préfectures et des sous-préfectures sous l'appellation « *plan préfectures nouvelle génération* » entre dans une nouvelle phase le 6 novembre prochain.**

La simplification est au cœur des préoccupations de l'État. Avec le plan « préfectures nouvelle génération » et notamment son volet consacré à la dématérialisation des procédures de délivrance des titres, les administrés peuvent désormais effectuer directement en ligne leurs demandes de carte d'identité, de passeport, de permis de conduire ou de carte grise, depuis le site de l'agence nationale des titres sécurisés (<https://ants.gouv.fr>).

Il s'agit de rendre les démarches des administrés plus faciles et rapides en réduisant leurs déplacements et en évitant les délais d'attente inutiles.

La mise en place de ces télé-procédures s'accompagne de la création de plates-formes spécialisées, dites Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), chargées d'instruire les demandes ainsi dématérialisées.

Dans le cadre de cette réforme, la préfecture de la Somme mettra en service le 6 novembre prochain, un CERT qui instruira les demandes de certificat d'immatriculation de douze départements (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que Val d'Oise et Seine-Saint-Denis). Concernant les permis de conduire, les demandes dématérialisées des administrés de la Somme seront instruites par le CERT de Bordeaux qui entrera également en service le 6 novembre.

**A compter de cette date, les guichets « cartes grises » et « permis de conduire » de la préfecture et des sous-préfectures seront définitivement fermés** et les demandes de titres devront être effectuées sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr>). Il est rappelé que pour ce qui concerne les cartes grises, les administrés peuvent avoir recours aux services d'un professionnel de l'automobile habilité.

Pour tout renseignement relatif aux titres (carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport), un **numéro unique** est mis en place : le **34 00** (0.06 centime / minute).

Afin de renseigner les administrés, **la préfecture de la Somme maintiendra, à compter du 6 novembre et jusqu'à la fin du mois, un accueil transitoire** aux guichets les lundis, mercredis et vendredis matin, à partir de 8h15. Cet accueil sera **exclusivement dédié aux demandes de renseignements** et remise ou restitution de permis de conduire. Aucun dossier ne pourra être traité en guichet.